



PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ETABLISSEMENT  
LUNDI 25 MARS 2024

**Selon l'ordre du jour suivant :**

- 1- Vérification du quorum
- 2- Approbation de l'ordre du jour
- 3- Approbation du PV du CE du 12 février 2024

**A- Domaine éducatif et pédagogique**

**MESURE CARTE DES EMPLOIS**

1. Fermeture du poste de formateur en philosophie n° 8491 (EF2D)
2. Ouverture d'un poste de formateur en arabe (EF2D)
3. Fermeture du poste EMFE n° 8659
4. Ouverture du poste CPAIEN

Questions diverses (à envoyer 48h auparavant hors Week end et jour férié)

?? membres présents, quorum à ??

Secrétariat de séance : Mme OTHMANI Rim

**Début du conseil : 15h10**

**1) Approbation de l'ODJ**

Approuvé à l'unanimité des voix

**2) Approbation du CR du 12/02**

Mme LEVY demande s'il y a des questions, des remarques  
Approuvé à l'unanimité des voix

Les points prévus à l'ODJ :

A) Les mesures des cartes des emplois

**1) Deux postes EF2D :**

- en Lettres en la personne de Mme BRIEU,
- en Philosophie en la personne de Mme EL YADARI : dernière année pour elle

Pertinence du maintien du poste et le devenir du poste : quelle discipline ?

Un poste d'arabe : Equipe conséquente à Annaba, à Oran, à l'EPIAD (27 classes) alors que la philosophie n'est présente qu'en lycée et en cycle Terminal.

⇒ Poste maintenu

⇒ Modification d'un poste EF2D en philosophie et ouverture en R25 d'un EF2D en arabe.

Fermeture du poste philosophie : Approuvé à l'unanimité

Ouverture du poste d'Arabe : Approuvé à l'unanimité.

- 2) Le poste EMFE en la personne de Mme Bour. Fin de mission en août 25  
Ouverte d'un poste de CPAIEN à R25

L'avantage d'un CPAIEN : poste en temps complet qui sera fermé à R25

En prise en direct avec l'inspectrice (politiques des IRF)

Fermeture du poste 8659 EMFE : Approuvé à l'unanimité

Ouverture du poste CPAIEN : Approuvé à l'unanimité

B) Questions diverses

1/ L'APLEIAD

1-1- les professeurs adressent des propos indécents ou humiliants aux enfants

Réponse de Mme LEVY : « Tolérance zéro » concernant les faits de maltraitance morale ou physique et le manque de respect. Elle condamne ces écarts de comportement des professeurs vis-à-vis des élèves, et inversement concernant les élèves vis-à-vis des professeurs.

Mme LEVY s'adresse aux représentants des enseignants : Ces agissements doivent cesser.

Mme BELHADJ : situations généralisées ou s'agit-il de l'agissement d'un seul enseignant ?

Mme LEVY : des situations répétées dans plusieurs classes. Il s'agit de plusieurs situations. La parole semble s'être libérée de la part des parents et des enseignants

Mme BRAHIMI : Plusieurs situations d'humiliation, de rabaissement. Elle rappelle que les élèves même adultes restent des enfants.

M. GUENAOUI : Même problématique à Oran.

Il évoque une situation au primaire (un enfant « tu es la tortue de la classe », « le lièvre »)

Que disent les textes ?

M. PETIT : les écarts de langage ne doivent pas résulter d'une volonté délibérée de ridiculiser l'enfant

Mme LEVY : Nous devons rester respectueux vis-à-vis des élèves. Nous devons faire la différence entre un écart langagier maladroit et la volonté de nuire. La communication est importante. En s'adressant aux représentants au sujet des difficultés rencontrées par les professeurs : Dire les choses, les exprimer avant que des actes graves et impardonnables ne surviennent est important et essentiel.

Elle rappelle que les parents doivent s'adresser à la direction de l'école plutôt à Mme LEVY.

Mme AIT KACI : Nous condamnons ces agissements « d'une façon certaine et radicale » → Aucune tolérance

Qu'y a-t-il après ces signalements à Mme LEVY ou M. TREMBLOT DE LA CROIX ?

Mme LEVY : à 99% des situations, cela se calme... C'est pourquoi il est important d'avoir les informations les plus précises (les noms des professeurs, les circonstances).

Mme BELHADJ : les agissements sont souvent rapportés en heure de Vie de Classe

1-2/ Les incidents produits à l'EPIAD

La communauté parentale de l'EPIAD dénonce les incidents produits à l'EPIAD impliquant un enseignant à l'égard de ses élèves et espère que des mesures à la hauteur de la gravité de ses actes seront prises rapidement.

La réponse de Mme LEVY : Forte émotion chez les parents, et chez les collègues. La suite à donner sera connue de tous. Le collègue n'a pas été entendu

2/ La pleïade Oran

2-1 Réforme du collège : « le choc des savoirs »

-Les textes évoque une évolution de termes : Groupes de niveaux → Groupes de besoins

A nous de définir l'application de ces mesures dans les établissements au cours des conseils d'enseignement.

R 2024 : en 6<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> en Mathématiques et en Français

R 2025 : en 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> en Mathématiques et en Français

-La préparation de la Seconde : aux élèves qui n'ont pas réussi le DNB → en attente des textes

2-2- Rentrée scolaire 2024 / nouveaux programmes du cycle 2 et en classes de maternelles :

Les nouveaux programmes : nous attendons que l'agence se positionne

2-3-Le code de l'éducation autorise à adapter les conditions de stage à la législation locale.

Concrètement, si cela n'est pas possible, nos élèves de seconde seront-ils dispensés sans que cela nuise à leur cursus et à leurs résultats académiques.

Réponse : Les stages de seconde présentent des configurations différentes à Alger et Oran

2-4 Devoirs et date des évaluations postées sur PRONOTE pendant les vacances :

La réponse de Mme LEVY : Il n'est pas possible de recevoir du travail et des évaluations pendant les vacances.

3 / PEO Oran

3-1 Le récent tirage au sort pour le DNB blanc.

Réponse de M. TREMBLOT DE LA CROIX

Explications données avec précision. Il explique un décalage de communication et de coordination avec Oran. Il s'en excuse.

3-2 Absence du Professeur de Mathématique

M. BENMANSOUR est en arrêt (assez long) pour des raisons de maladie

→ Remplacement assuré en 6<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup>

→ Remplacement par M. GUEMICHE en 3<sup>e</sup> et 2<sup>nd</sup>e pour rattraper le retard (5H)

**Fin du Conseil 16h45**

SECRETAIRE DE SEANCE

Mme OTHMANI Rim



SECRETAIRE ADJOINT

M. TREMBLOT DE LA CROIX

Po.



PRESIDENTE DU CONSEIL

Mme Chantal LEVY

